

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(actions collective)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD

No. : 150-06-000013-235

Requérant

-et-

MONIQUE PERRON

Requérante

c.

**LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE
DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Défendeur

**DEMANDE DE BENE ESSE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE
POUR AUTORISATION D'INTENTER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR
OBTENTION DU STATUT DE REPRÉSENTANTS**
(Art. 206, 207 et 585 C.p.c.)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC,
SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LE DISTRICT DE
CHICOUTIMI, LE REQUÉRANT ET LA REQUÉRANTE (COLLECTIVEMENT « LES
REQUÉRANTS ») EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

CONTEXTE PROCÉDURAL

1. Le 21 décembre 2023, les Requérants ont déposé une Demande pour autorisation d'intenter une action collective pour le compte des membres du Groupe ci-après décrit (ci-après la « **Demande d'autorisation initiale** ») :

« Toutes les personnes physiques du Québec qui, depuis le 2 juin 2023 (ci-après la « **Période** ») ont été informées par le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (le « **CIUSSS** ») que les résultats de leurs tests de pathologie et/ou cytologie complétés entre le 1 octobre 2021 et le 18 mai 2023 sont visés par une révision par mesure préventive **et/ou** sont entachés d'erreurs et/ou d'irrégularités dans l'analyse de leurs prélèvements (les « **Patients** »), ainsi que les successions des Patients décédés depuis le 2 juin 2023 (les « **Successions** ») » (ci-après le « **Groupe** »).

le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour.

2. La Demande d'autorisation initiale allègue que le **CIUSSS**, ainsi que le laboratoire sous la direction du CIUSSS, et le professionnel de la santé travaillant au laboratoire du CIUSSS et dont l'identité était alors inconnue (identifié par le pseudonyme « **Monsieur X** » dans ladite Demande), ont commis des actes de négligences à l'endroit des membres du Groupe.
3. Les Requérants se réservaient alors le droit de modifier ladite Demande afin d'y ajouter une ou des Parties, tel qu'il appert du paragraphe 75 de la Demande d'autorisation initiale.
4. Depuis le dépôt de la Demande d'autorisation initiale il y a six (6) jours, les Requérants ont appris l'identité de « Monsieur X ». Il s'agit du Dr Florin Ioan Mija (« **Dr Mija** »), anatomo-pathologiste exerçant sa profession dans un laboratoire du CIUSSS du 1^{er} octobre 2021 au 18 mai 2023.

MODIFICATIONS RECHERCHÉES

5. Tel qu'il appert de la Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour obtention du statut de représentant (la « **Demande d'autorisation modifiée** »), **Pièce R-1**, les modifications recherchées ont pour but d'ajouter le Dr Florin Ioan Mija à titre de co-défendeur et faire les modifications qui s'imposent à la lumière de cet ajout.

LE BIEN FONDÉ DES MODIFICATIONS RECHERCHÉES

6. Les modifications recherchées ne résultent pas en une demande entièrement nouvelle et ont pour objet principal d'ajouter le Dr Mija à titre de défendeur et de l'identifier par nom dans les allégations référant à Monsieur X dans la Demande d'autorisation initiale.
7. Le dossier est dans sa phase initiale et les modifications recherchées ne causent aucun préjudice et sont dans le meilleur intérêt des membres putatifs.

8. Il est dans l'intérêt de la justice de permettre aux Requérants de produire la Demande d'autorisation modifiée, Pièce R-1, afin d'assurer un avancement efficace de la présente action collective.
9. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL DE :

ACCUEILLIR la présente *Demande de Bene Esse pour permission de modifier la demande pour autorisation d'intenter une action collective et pour obtention du statut de représentants*;

Dans la mesure où cela est nécessaire, **AUTORISER** les Requérants de modifier la *Demande pour autorisation d'intenter une action collective et pour obtention du statut de représentants*;

Dans la mesure où cela est nécessaire, **PERMETTRE** aux Requérants de produire la *Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour obtention du statut de représentants (Pièce R-1)* au dossier de la Cour.

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 27 décembre 2023

Kugler Kandestin s.e.n.c.r.l.

KUGLER KANDESTIN S.E.N.C.R.L.
Procureurs des Requérants

Me Robert Kugler
Me Jonathan Gottlieb
Me Claudia Giroux
Me Emily Painter
1, Place Ville Marie, bureau 1170
Montréal (Québec) H3B 2A7
Téléphone : 514 878-2861
Télécopieur : 514 875-8424
rkugler@kklex.com
jgottlieb@kklex.com
cgiroux@kklex.com
epainter@kklex.com
Notre dossier : 7369.01

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, **JONATHAN GOTTLIEB**, avocat, pratiquant et exerçant ma profession chez **KUGLER KANDESTIN S.E.N.C.R.L.**, 1 Place Ville Marie, bureau 1170, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H3B 2A7, étant dûment assermenté, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'une des procureurs des requérants dans la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Demande de Bene Esse pour permission de modifier la demande pour autorisation d'intenter une action collective et pour obtention du statut de représentants* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

(S.) *JONATHAN GOTTLIEB*

JONATHAN GOTTLIEB

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, ce 27^e jour de décembre 2023

(S.) *Rachel Gabay (217142)*

**Commissaire à l'assermentation pour
Québec**

Nom : Rachel Gabay

Numéro : 217 142

AVIS DE PRÉSENTATION

**À : LE CENTRE INTÉGRÉ
UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**
305 rue Saint-Vallier
Chicoutimi (Québec)
G7H 5H6

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de Bene Esse pour permission de modifier la demande pour autorisation d'intenter une action collective et pour obtention du statut de représentants* sera présentée devant la Cour supérieure du Québec au Palais de justice de Chicoutimi, situé au 227, rue Racine Est, 1^{er} étage, Saguenay, Québec, G7H 7B4, à une date à être déterminée par le juge coordonnateur de la chambre des actions collectives.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 27 décembre 2023

Kugler Kandestin s.e.n.c.r.l.

KUGLER KANDESTIN S.E.N.C.R.L.

Procureurs des Requérants

Me Robert Kugler
Me Jonathan Gottlieb
Me Claudia Giroux
Me Emily Painter
1, Place Ville Marie, bureau 1170
Montréal (Québec) H3B 2A7
Téléphone : 514 878-2861
Télécopieur : 514 875-8424
rkugler@kklex.com
jgottlieb@kklex.com
cgiroux@kklex.com
epainter@kklex.com
Notre dossier : 7369.01

**PIÈCE AU SOUTIEN DE LA DEMANDE *DE BENE ESSE* POUR PERMISSION DE
MODIFIER LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'INTENTER UNE ACTION
COLLECTIVE ET POUR OBTENTION DU STATUT DE REPRÉSENTANTS**

PIÈCE R-1 Demande modifiée pour autorisation d'exercer une action collective et pour obtention du statut de représentants.

Montréal, le 27 décembre 2023

Kugler Kandestin s.e.n.c.r.l.

KUGLER KANDESTIN S.E.N.C.R.L.

Procureurs des Requérants

Me Robert Kugler
Me Jonathan Gottlieb
Me Claudia Giroux
Me Emily Painter
1, Place Ville Marie, bureau 1170
Montréal (Québec) H3B 2A7
Téléphone : 514 878-2861
Télécopieur : 514 875-8424
rkugler@kklex.com
jgottlieb@kklex.com
cgiroux@kklex.com
epainter@kklex.com
Notre dossier : 7369.01